



Délai de prescription

Par **Lenormand50**, le **30/03/2021** à **17:22**

Bonjour,

J'ai été flashé par un radar de feu rouge au mois de février 2020 avec un véhicule de société. Le PV a d'abord été adressé par erreur à un autre salarié qui a contesté. Ensuite l'entreprise, que j'avais quittée entre-temps, m'a dénoncé. Je n'ai jamais reçu de PV mais j'ai été convoqué par la gendarmerie en mars 2021 pour être auditionné. J'ai reconnu les faits. Je pensais que le délai de prescription d'un an s'appliquait mais il semblerait que la procédure engagée par le Ministère Publique pour retrouver l'auteur suspende ce délai de prescription. Qu'en pensez-vous?

J'ai une autre question. Je roule beaucoup dans le cadre de mon activité professionnelle et donc la perte de 4 points sur mon permis m'inquiète beaucoup. Pensez-vous que je peux écrire au Ministère Publique pour plaider ma cause et peut-être éviter la perte de points?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement

Par **martin14**, le **30/03/2021** à **18:14**

Bonjour,

Non, les points ne sont pas négociables ...

Personne ne peut vous en dispenser ...